

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL

86, avenue de Conthe – 15000 AURILLAC – Tél 04 71 48 82 83 – Email : udsp15@sdis15.fr – Site internet : udsp15



PRESENTATION Formation Initiale Premiers Secours en Equipe de niveau 2

PSE 2
Prévention
& Secours en Equipe

NIVEAU 2

Public Visé :

Tout public à partir de 16 ans minimum et munie d'une autorisation parentale

Prérequis :

Être titulaire du PSE niveau 1 à jour de sa formation continue

Objectif :

L'unité d'enseignement « Prévention et secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir, à l'apprenant, les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant au sein d'une équipe, avec matériel, dans l'attente ou en complément des services publics concernés.

Contenu :

Conforme au référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'enseignement « Premiers Secours » en vigueur.

Les thèmes abordés sur Adulte, enfant et nourrisson, avec ou sans matériel de 1ers secours, sont :

1. De prendre en charge une personne :
 - Présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
 - Victime d'une atteinte circonstancielle ;
 - Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel ;
2. D'assurer au sein d'une équipe :
 - L'immobilisation totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
 - Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport ;
3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe ;
4. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
5. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
6. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés ;
7. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Durée : 35 heures de face à face pédagogique en présentiel

Modalités pratiques et logistiques :

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Un manuel de formation conforme aux référentiels peut être remis à l'issue de la formation.

Délai d'accès à la formation :

Variable en fonction des disponibilités des salles et des formateurs. Prendre contact avec nous.

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL

86, avenue de Conthe – 15000 AURILLAC – Tél 04 71 48 82 83 – Email : udsp15@sdis15.fr – Site internet : [udsp15](http://udsp15.fr)

Accessible aux personnes handicapées : Non

Lieux de formation :

La formation peut avoir lieu :

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Extra-entreprise : Dans nos locaux : **Aurillac (UDSP15-SDIS)** – Centres de secours du département du Cantal en fonction des disponibilités d'accueil - nous contacter (dates consultables : sur réseaux sociaux, dans la presse, sur le compte professionnel de formation)

Présentation de l'équipe pédagogique :

La formation est animée par :

- Des Formateurs aux premiers secours (PAE FPS) à jour de leur formation continue

Méthodes mobilisées/ Modalités d'évaluation :

L'évaluation de la technicité, de la mise en œuvre des procédures et des savoirs des participants est réalisée au cours de la formation par les formateurs par diverses méthodes et techniques pédagogiques : QCM, mises en situations etc...

Le stagiaire doit valider 7 compétences distinctes durant la formation.

Afin de garantir une progression pédagogique constante, l'emploi de fiches individuelles de formation et d'une fiche de suivi individuelle est utilisée par l'équipe d'encadrement.

Chaque apprenant joue un rôle primordial sur sa propre évaluation et parfois sur celle des autres stagiaires, facilitant ainsi les apprentissages.

Equivalences/Passerelles :

Le PSE niveau 2 permet de valider une partie de « l'Equipier SUAP » dans le monde des Sapeurs-pompiers.

Suite de parcours :

Le diplôme PSE2 doit être recyclé en formation continue OBLIGATOIREMENT tous les ans pour permettre de maintenir sa validité.

Débouchés :

Il permet l'accès aux formations pour des emplois de type « pisteurs secouristes », « surveillants de baignades » entre autres.

Il est le 2nd échelon des secours professionnels et permet de tenir des emplois de chef de binôme ou d'équipier au sein d'une équipe constituée dans diverses associations agréées de sécurité civile (Croix rouge, Protection civile, Sauvetage etc...)

Taux de réussite (voir annexe statistiques et taux de réussite)

Contact :

Référents administratifs et handicap :

Stéphanie FOURCAT et Béatrice BILLOUX : 04.71.48.82.83 – mail : udsp15@sdis15.fr
